



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

La formation professionnelle élément majeur de la formation continue

Lors de la CPPNI du 16 décembre 2021, nous avons validé l'ouverture de la négociation sur la formation professionnelle et dans ce cadre, la CGT a des propositions revendicatives :

La formation professionnelle continue et l'éducation permanente doivent être accessibles à toutes et à tous, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau d'études, la période de la vie, l'emploi occupé et la taille de l'étude, ce qui implique :

- Qu'elle soit réalisée sur le temps de travail et rémunérée comme tel ;
- Un droit du salarié, en emploi ou privé d'emploi à l'accueil, l'information et l'accompagnement gratuit, tout au long de sa vie, l'identification de ses besoins de formation et la définition de son projet professionnel ou personnel ;
- Un droit d'accès et d'accompagnement gratuit à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Un droit individuel à la formation, à l'initiative du salarié, transférable, garanti collectivement et financé par les employeurs ;
- La reconnaissance professionnelle et salariale des qualifications acquises.
- Une priorité d'accès à la formation aux salariés les moins formés et les plus exclus (femmes, travailleurs faiblement qualifiés, salariés en temps partiel et en situation précaire, en situation de handicap) ;
- Que le plan de développement des compétences de l'étude soit décidé par la négociation et sa mise en œuvre contrôlée par le CSE ;
- Que toute certification de qualification professionnelle ait valeur nationale et soit transférable entre les différents statuts et conventions collectives.

Enfin, la CGT propose un nouveau statut du travail salarié, garantissant à chacune et chacun des droits individuels garantis collectivement pour permettre à chaque salarié, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle, de disposer d'un certain nombre de droits cumulatifs, progressifs, transférables d'une entreprise à l'autre et opposables à tout employeur.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « Notariat »



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93 514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-mail : deploiement.fsetud@cgt.fr